L'OPTICIEN QUI BOUGE

Faîtes un test de la vision, l'opticien qui bouge est à votre disposition.

. Le lundi 26 janvier sur le campus de Vélizy

L'opticien fait un test de la vision et si besoin, fournit les lunettes choisies par les étudiants .

Le tout avec une prise en charge sans avance de frais si l'étudiant a une mutuelle.

Ce nouveau dispositif nous permet de proposer aux étudiants de l’UVSQ un diagnostic avec examen de la vue et questionnaire de santé et des lunettes (avec un reste à charge 0). S’il n’y a pas de pathologie qui nécessite la consultation d’un ophtalmo, l’ordonnance est délivrée à l’étudiant par e-mail. Préalablement l’étudiant a choisi ses lunettes (environ 300 montures au choix) avec l’opticien qui bouge. Ensuite, selon l’ordonnance, les verres sont fabriqués (entreprise française dans le Jura, filiale d’Essilor) et remis avec les lunettes à l’étudiant une semaine plus tard. La consultation dure environ 30 à 45 minutes/ étudiant.

Les médecins, les infirmiers de l’UVSQ peuvent diriger vers l’opticien qui bouge des étudiants pour lesquels ils auraient détecté des troubles de la vision lors du visio-test ou lors d’une consultation ou bien les étudiants peuvent s’inscrire directement sur les créneaux prévus pour prendre rdv directement avec l’opticien.

Cela s’adresse à tous les étudiants qui bénéficient d’une CSS (ex CMU) avec une prise en charge 100% santé. Il n’y a donc rien à payer pour l’étudiant. Pour les étudiants n’ ayant pas de CSS, il est possible de demander au service social de l’UVSQ et via les référents VU d’effectuer les démarches pour pouvoir bénéficier de la CSS. Certaines mutuelles proposent le remboursement jusqu’à 100 euros. L’objectif est que le reste à charge soit de 0 pour l’étudiant.